

## RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES ET DES PRIX DE L'UNION AFRICAINE

---

1. La Commission de l'Union Africaine a organisé, les 10 et 11 Mars à Addis Abéba, une concertation sur l'Académie Africaine des Langues (ACALAN) et la mise en place des prix de l'Union Africaine. Cette concertation, qui entre dans la structuration des organes de l'UA, a réuni les participants suivants : Mr. **Adama Samassékou**, Président de l'ACALAN, Mr. **Ayo Bangboje**, Professeur Emerite à l'Université d'Ibadan (Nigeria), Mr. **Maurice Tadadjeu**, Professeur à l'Université de Yaoundé (Cameroun), Mme **Carole Bloch**, Représentante du PRAE-SA de l'Université de Cape-Town (Afrique du Sud), Mr. **Salam Diakité**, Professeur et Directeur du Centre de Documentation de l'ACALAN (Mali), Mme **Kadidia Fofana Haïdara**, Premier Conseiller à l'Ambassade du Mali en Ethiopie, Mr. **C.A. Johnson**, Directeur a.i., Direction des Ressources Humaines, de la Science et de la Technologie, Mr. **Marcel Diouf**, Chef de la Division, Education et Culture et Mr. **Mangoné Niang**, Directeur a. i. du CELHTO (Bureau UA Niamey). La direction des travaux était assurée par Mr. **C.A. Johnson**, et l'élaboration du rapport par Mr. **M. Niang**.

### Ordre du jour

2. Le groupe de travail a adopté l'ordre du jour que voici :

- a) présentation de l'objectif de la réunion,
- b) état de la situation concernant l'Académie des Langues,
- c) rapport de l'Atelier de Yaoundé sur la relance du Plan d'Action Linguistique,
- d) discussion et propositions d'avenir,
- e) discussion et propositions sur la mise en œuvre des prix de l'UA,
- f) discussion sur les autres questions.

### Introduction

3. Ouvrant la séance, le Président de la Commission de l'UA a présenté l'objectif de la réunion (**premier point de l'ordre du jour : a**). Il a rappelé ce qu'il attendait de l'ordre du jour ainsi constitué. Il a précisé

notamment que la présente concertation s'inscrit dans une série de rencontres et de discussions dans le but de donner à la Commission des moyens plus adaptés aux enjeux de l'intégration africaine. Ces concertations, a-t-il ajouté, doivent aboutir à l'élaboration de trois documents : i) sur la vision de l'Union Africaine ; ii) sur la mission de la Commission ; iii) enfin sur le cadre stratégique.

4. Après avoir indiqué la nécessité d'identifier les divers niveaux de la bataille de l'intégration africaine, le Président de la Commission a noté, dans sa longue intervention, que si les Etats doivent mener des actions dans ce sens il y a celles que seules les communautés régionales peuvent réaliser ; et que si la Commission doit incarner l'idéal de transformation de nos sociétés, seules les communautés régionales sont en mesure d'assurer la démocratie à la base dans un cadre décentralisé et de proximité au niveau de nos populations. D'où la nécessité de s'entendre sur une **vision partagée**.

5. Dans cette perspective, il a indiqué que si nous sommes tous unanimes à reconnaître les valeurs que doit porter la Commission, il est important de s'entendre sur le pouvoir qu'il faut lui attribuer. Le renforcement et la réorganisation des organes de l'Union Africaine supposent un transfert ou une délégation de souveraineté. La Commission doit, en outre, disposer de moyens substantiels – ce dont, ajoute-t-il les Chefs d'Etat sont conscients. Le budget actuel de l'UA (autour de 40 millions de dollars) étant loin d'être suffisant, il se propose de demander désormais, à chaque pays africain, une contribution annuelle de 0,5 % ou plus de son budget. Il faudra aussi penser à réactiver les décisions prises depuis longtemps, mais qui n'ont jamais fait l'objet de la moindre application. L'objectif assigné à ce groupe de travail consiste à proposer des idées appelées à être exploitées et mises en œuvre dans le programme de quatre ans que sous-tend le cadre stratégique de la Commission.

6. Sur l'Académie Africaine des Langues, le Président de la Commission souhaite que le groupe de travail réfléchisse sur la nature exacte de sa fonction : doit-elle devenir une structure de recherche, un lieu d'échanges ou une autorité intellectuelle et morale en matière de promotion des langues africaines ? Faut-il en faire simplement une structure de recherche classique, liée à des institutions de recherche classiques ? Ne devrait-on pas plutôt s'acheminer vers une structure légère, flexible dans son mode de fonctionnement, au lieu d'une structure lourde ? Après avoir informé les participants de la tenue prochaine de la première rencontre des intellectuels africains de la

diaspora (Dakar, Octobre 2004), le Président de la Commission annonce l'application de la décision (qui date de 1986) de faire du Kiswahili la langue de travail de l'Union. C'est ainsi que le Président en exercice de l'UA, S.E.J. Chissano, s'est proposé de faire son allocution en Kiswahili. Décision politique fondamentale qui devra ouvrir la voie au lancement d'un journal de l'UA en Kiswahili et en Amariq d'abord, puis, avec la participation des communautés économiques régionales, à d'autres grandes langues africaines (il est ainsi demandé aux participants du groupe de travail de réfléchir sur le nom que doit porter ce journal) et à la célébration, au cours de 2006, d'une année des langues africaines. Annonce a été aussi faite aux participants du groupe de travail que le Sommet de l'UA de 2005 sera consacré à l'Education et à la Culture.

7. Concernant les prix de l'UA, le Président de la Commission a proposé aux participants de réfléchir sur leur gestion. Ne devrait-on pas impliquer davantage des institutions, des universités dans leur attribution ? Il a donné l'exemple du « *prix Cheikh A. Diop pour la renaissance scientifique africaine* » dont la gestion a été confiée à l'Université de Dakar. L'UA ne mettra pas en place des dizaines de prix, mais il faudra penser à des distinctions marquantes, par exemple, dans le domaine du sport, des langues et littératures, etc. En terminant son intervention, il a enfin appelé les participants à réfléchir sur des actions destinées à renforcer l'image de l'Union dans les perceptions des populations africaines. A savoir :

- la mise en place d'un corps de volontaires africains
- la réactivation du projet, lancé autrefois par K. Nkrumah, d'une « Encyclopédie Africaine » (comment le concevoir ?)
- la mise en route d' « Ecoles de l'Union Africaine » (quel contenu donner au projet ?)
- la création d'une devise de l'Union Africaine (en mettant l'accent sur les fondements des sociétés africaines que sont la solidarité et le partage)
- les meilleurs moyens de restructurer l'Institut Culturel Afro-Arabe de Bamako.

## Deuxième point de l'ordre du jour (b)

8. Prenant ensuite la parole, Mr. Adama Samassékou a rendu compte de la situation de l'ACALAN (**point b de l'ordre du jour**). Il a rappelé comment le projet, parti d'une initiative du gouvernement malien, a été adopté, en raison de sa vocation panafricaine, lors du Sommet de Lusaka (2001). Malgré des moyens limités, l'ACALAN a, depuis

l'installation de sa présidence le 8 Septembre 2001, enregistré des avancées notables (mise en place de son site web, édition d'un bulletin rendant compte de ses activités, participation à des missions d'études, etc.) et s'est fait connaître tant dans les instances internationales qu'auprès de la communauté scientifique africaine et mondiale. Même si l'ACALAN a vu son inscription dans les programmes d'activités d'institutions comme l'UNESCO et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF), il lui reste à franchir le cap de la validation de ses textes juridiques par les Ministres en charge des questions de langue. Il faut cependant noter que la priorité accordée à la restructuration des organes de l'Union, dans le cadre du passage de l'OUA à l'UA, n'a pas facilité l'inscription de l'Académie à l'ordre du jour du Sommet de Durban (2002) et de la Conférence de Maputo (2003).

9. Les participants du groupe de travail ont, de manière unanime, reconnu la nécessité de sortir de l'étape actuelle pour aller vers une validation rapide des textes juridiques de l'ACALAN. Faut-il faire de l'ACALAN une Agence spécialisée ? Le Conseil Juridique de l'UA a expliqué, suivant un argumentaire détaillé, la voie à suivre pour arriver à une structure établissant des liens forts avec la Commission de l'Union Africaine tout en gardant une certaine autonomie, garante du caractère scientifique de ses travaux. Au lieu d'être une structure de recherche, l'ACALAN pourrait s'occuper de la promotion des langues africaines en commanditant des études et en gardant des liens étroits avec l'ensemble des Universités et des institutions de recherche qui exercent sur le champ des langues et des cultures africaines. L'utilisation de celles-ci correspond à une réelle nécessité dans la mesure où elles sont des instruments de développement. Il paraît donc impératif qu'au prochain Sommet de l'UA, l'ACALAN soit effectivement lancée, et qu'elle amorce ainsi un mouvement de reconnaissance juridique à l'échelle continentale dans la perspective de la tenue du prochain *Sommet Mondial de l'Information* en terre africaine (Tunis).

### **Troisième point de l'ordre du jour (c)**

10. Mr. Maurice Tadadjeu a pris la parole pour commenter le rapport de la réunion de Yaoundé (9-10 février 2003) organisée à l'initiative de Mr. Neville Alexander (Université de Cape-Town, Afrique du Sud), sur la relance du Plan d'Action Linguistique de l'Afrique. Six participants venant du Mali, d'Afrique du Sud et du Cameroun ont assisté à cette rencontre co-présidée par MM. N. Alexander et A. Samassékou, avec comme rapporteur Mr. M. Tadadjeu. L'accord s'est fait entre tous les participants de la réunion de Yaoundé de multiplier les efforts en vue de la relance

du **Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique** (qui date de 1986), cadre de référence idéal pour la promotion des langues africaines comme véhicules de cultures et facteur de développement économique pour nos sociétés. Il a été décidé de mettre en place un Comité de Pilotage de 9 personnes, chargé de suivre la mise en œuvre du **Plan**. Des projets (création d'un master/doctorat en langues africaines commun à plusieurs Universités, édition de contes panafricains pour enfants, etc.) ont été énoncés. La réunion de Yaoundé a chargé Mr. N. Alexander de prendre contact avec la Fondation Ford pour une réunion élargie autour du **Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique** ; elle a, en outre, exprimé le souhait de voir inscrire dans son budget une subvention substantielle et régulière destinée aux activités de l'ACALAN et au processus d'exécution du Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique. Ce soutien interne pourrait donner un signe fort à tous ceux qui portent un intérêt à l'Afrique, surtout à notre propre secteur privé ainsi qu'à nos partenaires financiers extérieurs.

11. S'il est utile que l'ACALAN et la mise en application du **Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique** bénéficient d'un appui financier soutenu de l'UA, il est également indispensable d'identifier d'autres sources de financement. La proposition a été faite, pour ce qui concerne l'appui financier de l'UA, d'accorder à l'ACALAN, avec charge d'assurer la mise en application du **Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique** ; 0,01% du 0,5 % que la Commission se propose de demander aux Etats.

#### **Quatrième point de l'ordre du jour (d)**

12. Le Groupe de Travail se félicite que la Commission de l'UA ait choisi l'année 2006 comme l'année des langues africaines. La nécessité s'impose de mettre sur pied, dès maintenant, un Comité de Pilotage pour la préparation de cette commémoration dont le programme sera défini sous l'égide de l'ACALAN. Le lancement du Kiswahili comme langue officielle, avec le discours d'ouverture du Pdt Chissano au prochain Sommet, arrive à point nommé. Il paraît urgent que soient mobilisées toutes les énergies pour faire de cet acte inaugural un véritable départ pour la promotion des langues nationales dans son rapport effectif avec le développement des sociétés africaines.

#### **Cinquième point de l'ordre du jour (e)**

13. Les Prix UA sont nécessaires, mais il faut éviter leur grand nombre. Il est indispensable d'en faire des distinctions pertinentes. Avec le « *prix Cheikh Anta Diop pour la renaissance scientifique africaine* » et le « *prix*

Vieyra de .. », deux ou trois autres prix peuvent être mis en place. Des institutions universitaires seront chargées d'en assurer la gestion sous le contrôle administratif de l'UA.

### **Sixième point de l'ordre du jour (f)**

14. Concernant *l'Institut Culturel Afro-Arabe*, une réforme approfondie s'impose. Il faut revisiter les termes de référence de cette institution pour identifier les dysfonctionnement et voir de quelle manière les lever en vue d'en faire une structure dynamique et un instrument de entre les pays africains et arabes. Il paraît nécessaire de le rapprocher de l'ACALAN pour qu'enfin celui-ci puisse influencer sur son programme de langues avec l'établissement de passerelles transversales.

15. A l'exemple du « service civique » qui existe dans bon nombre de pays africains ou du « service national » dans la tradition orale anglo-saxonne, un corps de volontaires africains doit être mis progressivement en place par l'UA. Ce serait le meilleur moyen d'utiliser les capacités africaines au service de l'Afrique. Plutôt qu'un fonds de bourses à destination des étudiants et chercheurs africains, il faudrait plutôt s'acheminer vers un programme d'échanges (englobant les africains de la diaspora qui ont la volonté de revenir ou de servir leurs pays). Des « Ecoles de l'Union Africaine » ou des chaires sur l'intégration africaine devraient également être installées ici et là pour une meilleure diffusion d'une culture de paix. Les titres de «... » (« Maître » ou « Teacher ») pourraient désormais distinguer toutes ces personnalités, africaines comme non africaines, qui, à travers le monde, oeuvrent pour la relève du continent. La Commission de l'UA devrait enfin réactiver et soutenir « l'Encyclopédie Africaine ».

### **Recommandations**

16. A l'issue de ses travaux, le Groupe de Travail a fait les recommandations suivantes :

- I. **Que les Ministres africains en charge des problèmes de langues disposent le plus rapidement possible des textes juridiques de l'Académie Africaine des Langues en vue de leur validation ;**
- II. **Que la Commission de l'Union Africaine accorde aux activités de l'Académie Africaine des Langues et à l'exécution du Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique près de 0,01% du budget (de 0,5%) qu'elle sollicite auprès des pays africains.**

- III. Que, dès à présent, une équipe soit mise en place, sous l'égide de l'ACALAN et du Comité de Pilotage du Plan d'Action Linguistique, pour la préparation du programme de 2006, proclamé « année des langues africaines ».
- IV. Que la Commission de l'Union Africaine se dote d'un programme de mise en place de radios communautaires en vue de la promotion du Plan d'Action Linguistique.

#### **Motion de remerciement**

17. Le Groupe de Travail sur l'Académie Africaine des Langues et les Prix de l'UA adresse ses plus vifs remerciements à la Commission de l'Union Africaine pour avoir organisé cette concertation et assure le Président de la Commission de l'Union Africaine, S.E. Alpha Oumar Konaré, de son soutien dans l'effort remarquable qu'il ne cesse, depuis longtemps, de mener pour la renaissance et la relève de l'Afrique.

Addis-Abéba, le 11 Mars 2004.

Rapporteur : Mangoné NIANG (1<sup>er</sup> draft, non encore révisé)

---

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

---

2004

# Rapport du groupe de travail sur l'Académie africaine des langues et des prix de l'Union africaine

UA

UA

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1486>

*Downloaded from African Union Common Repository*